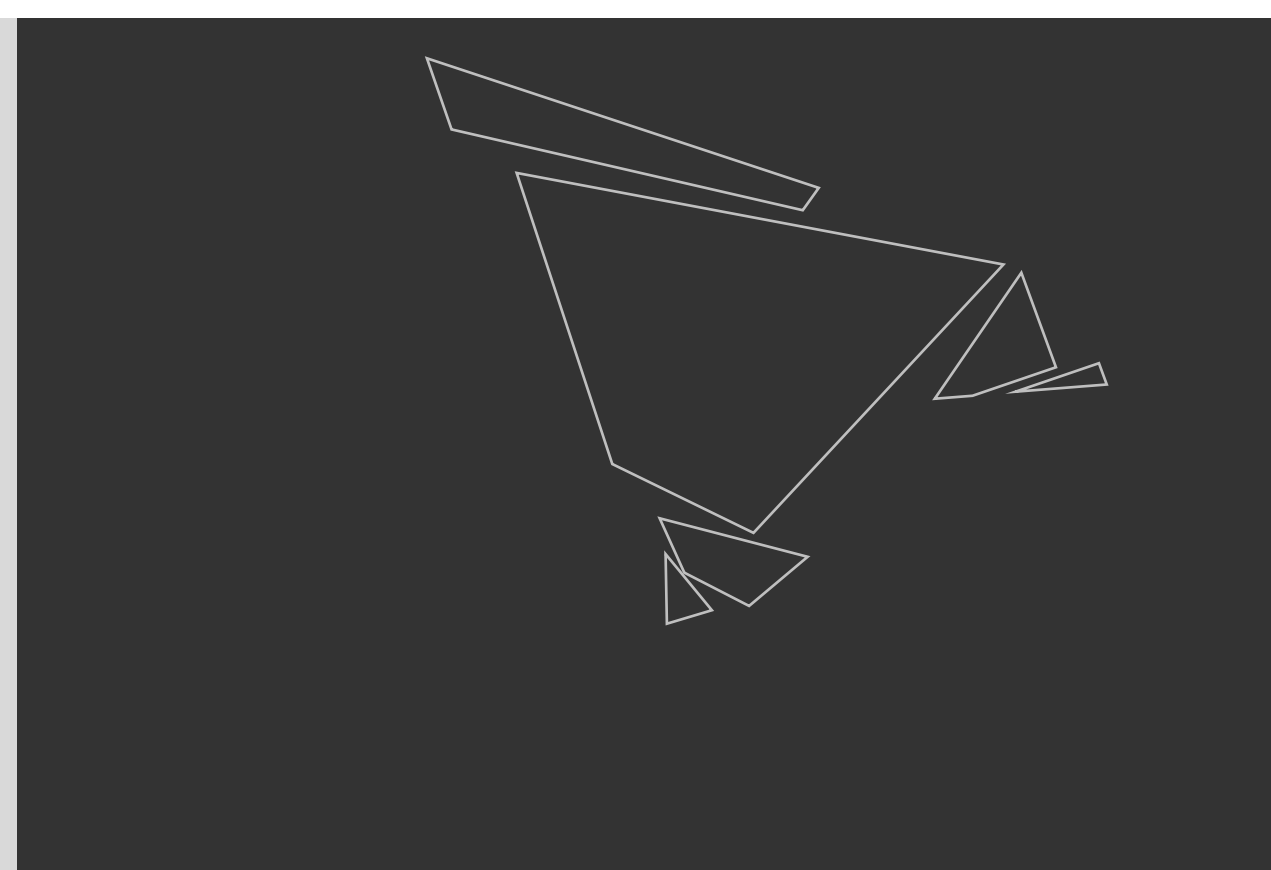




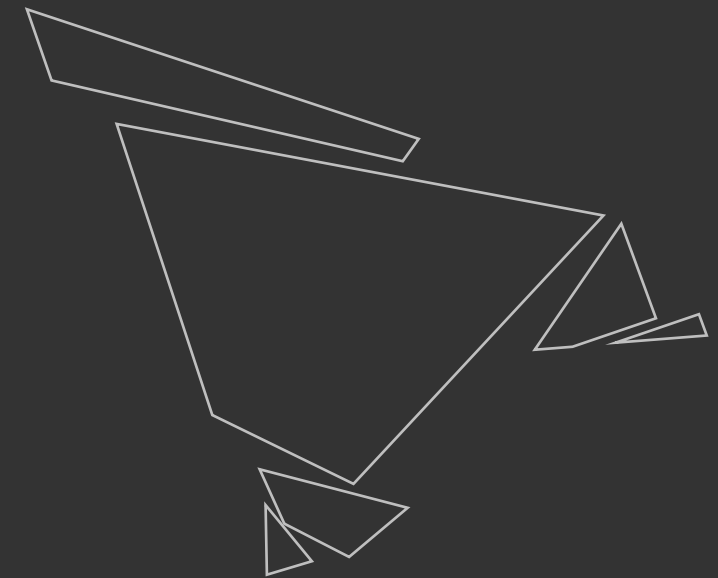
Commission développement économique

29 octobre 2020



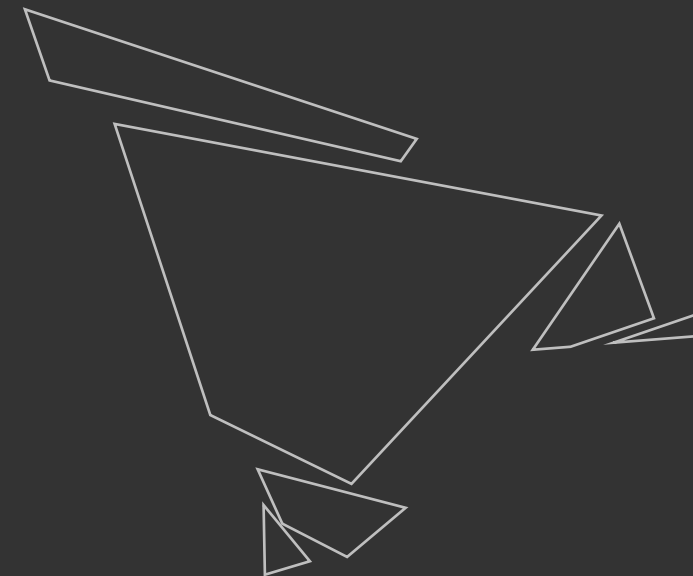


Aides directes aux entreprises



3 dispositifs

OCMACS
L'OCAL
IMMO & Foncier



1 - OCMACS



OCMACS

Opération Collective de Modernisation de
l'Artisanat, du Commerce et des Services

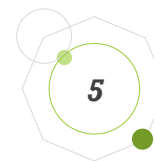
Dispositif d'aide directe (= subventions) pour
l'investissement des entreprises.

 **Compétence Région !!!**
Loi NOTRe



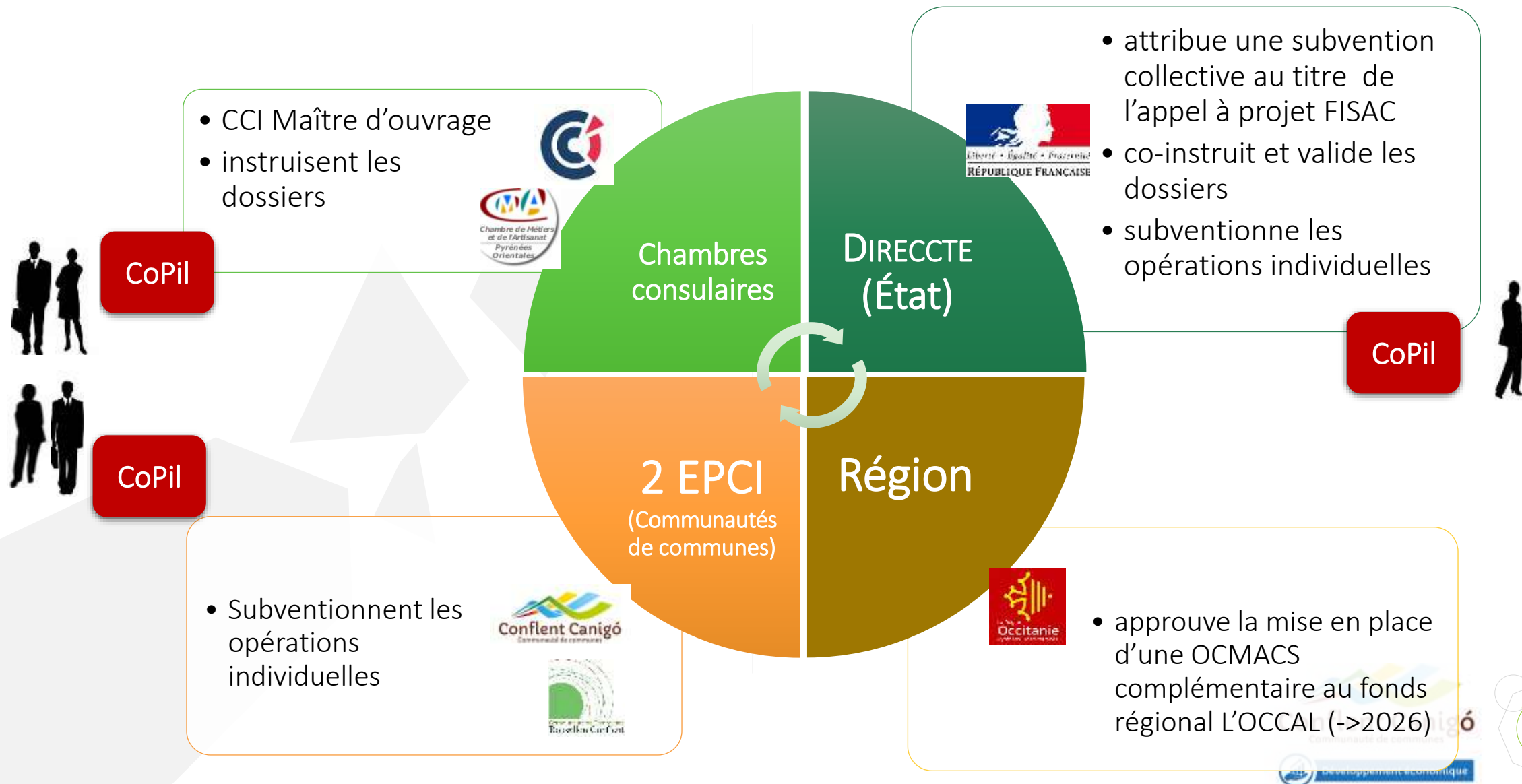
accompagner les évolutions du commerce, de l'artisanat et
des services sur un secteur fragilisé par une situation
économique particulièrement difficile, générant un taux de
vacance commerciale important et/ou un taux de fermetures
d'entreprises commerciales ou artisanales.

Dispositif existant depuis 2011 -> Fin 2021



OCMACS

une opération partenariale





OCMACS

Les entreprises éligibles



- ▶ Entreprises commerciales, artisanales ou de services.
- ▶ Obligatoirement inscrites (RCS ou RM)
- ▶ À jour de leurs cotisations fiscales et sociales
- ▶ CA inférieur à 1 M€
- ▶ Implantées en Conflent-Canigó (+ Roussillon-Conflent) hors zones d'activité
- ▶ Clients consommateurs finaux
- ▶ Éligibilité sous conditions des entreprises en création :
 - ▶ réhabilitation local
 - ▶ transférabilité d'activité



OCMACS

Exemples



► *Commerce alimentaire en centre-ville*

► *Café-restaurant qui s'adresse essentiellement à la population locale ou ouvert au moins 10 mois/12 et 5 jours/7 ou ayant une activité complémentaire ou un menu particulier pour la population locale*

► *SCI propriétaire du local d'un artisan électricien*

► *Boutique de vêtements en centre-ville*

► *Magasin d'informatique en centre-ville*

► *Atelier de transformation de jus de fruits*

► ...



OCMACS

Exclusions (expresses)



- ▶ Pharmacies dans les communes > 3.000 hab
- ▶ Professions libérales
- ▶ Banques, activités financières, assurances, agences de voyage et de courtage,
- ▶ Activités agricoles
- ▶ Entreprises de transport, ambulance et taxi
- ▶ Commerces de gros, négoce
- ▶ Commerces saisonniers (<6 mois/an)
- ▶ Activités liées au tourisme (camping, hôtel...)
- ▶ Commerces de détail alimentaire >400 m²
- ▶ Hôtels-restaurant



OCMACS

Les dépenses éligibles



- ▶ investissements de contrainte (mises aux normes sanitaires, accessibilité, énergétique et environnementale)
- ▶ aménagement des locaux
- ▶ investissements de productivité
- ▶ visibilité (vitrine, enseigne...)
- ▶ sécurisation des locaux, agencement intérieur
- ▶ frais en lien avec l'opération
- ▶ matériel informatique hors renouvellement
- ▶ véhicule de tournée



OCMACS

Les dépenses éligibles (2)



- ✓ matériel acquis en crédit-bail
- ✓ matériel acquis en Espagne
- ✓ matériel d'occasion :
 - prix inférieur au prix du neuf
 - vendeur professionnel
 - attestation de non-financement
- ✓ HT ou TTC (en fonction du régime de TVA)
- ✓ dépenses postérieures à l'accusé de réception



OCMACS

Les dépenses exclues



- ❌ Simple renouvellement d'équipement obsolète ou amorti sauf si indispensable au maintien du dernier commerce ou de la dernière activité
- ❌ Véhicules et matériel roulant
- ❌ Mobilier
- ❌ Petit matériel d'un coût unitaire <500 € (non amortissable)
- ❌ Auto-construction



OCMACS

Taux et montant de l'aide

20 k€

montant maximum des
dépenses éligibles

30 %

taux maximum de l'aide

15 %

taux maximum de l'aide
FISAC



OCMACS

Bilan 2011 - 2020

96

nombre
d'entreprises
bénéficiaires

180 k€

montant de subventions
communautaires allouées

12

dossiers à
l'instruction

1.586 k€

montant des investissements aidés



1 bilan 2011 2017



5 – Exemples de projets subventionnés



Création d'une terrasse – Restaurant Le Galie



Acquisition cabine à Peinture – Garage Mone

AVANT



APRES



Content Carugo
Communauté de communes

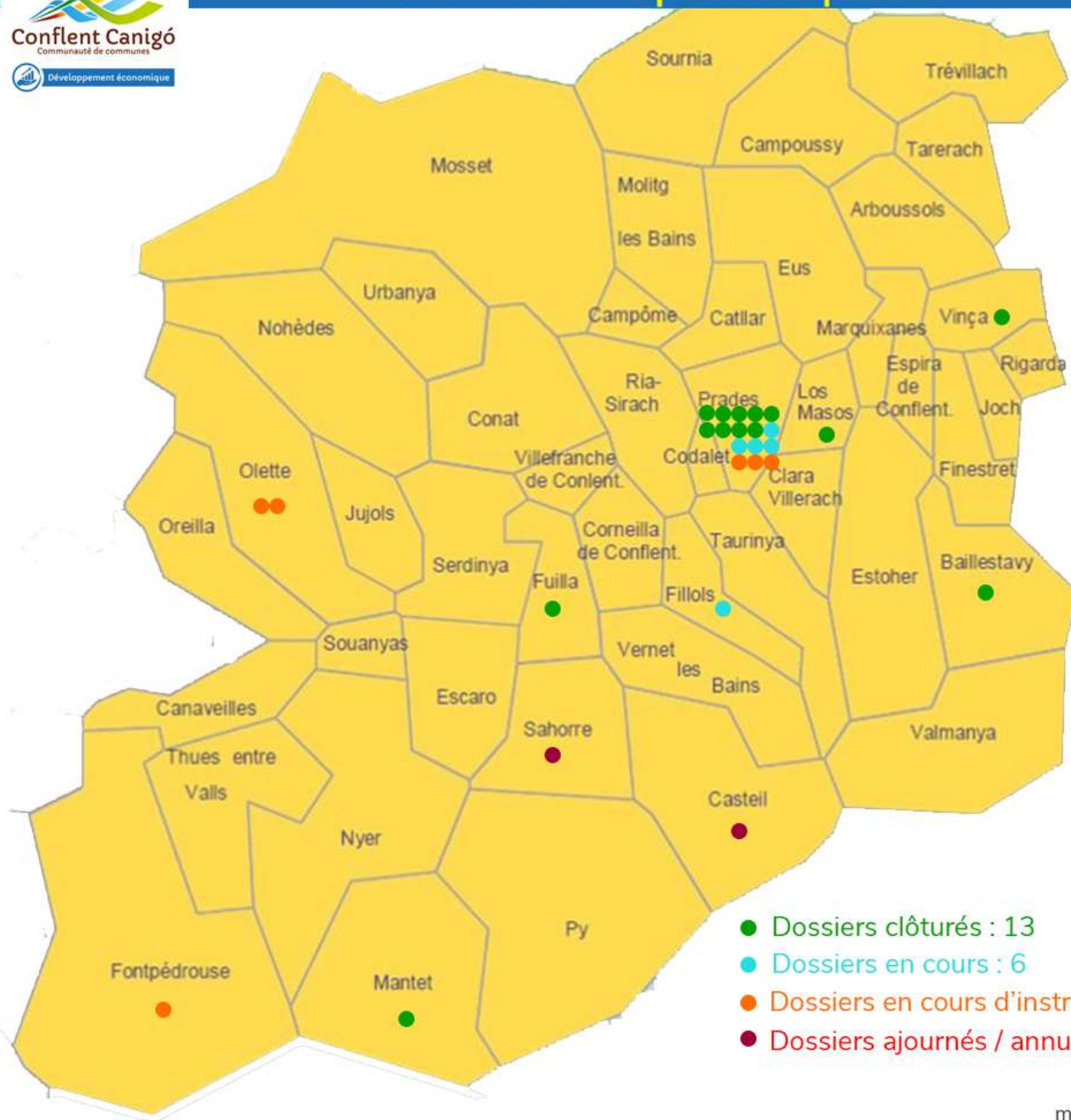


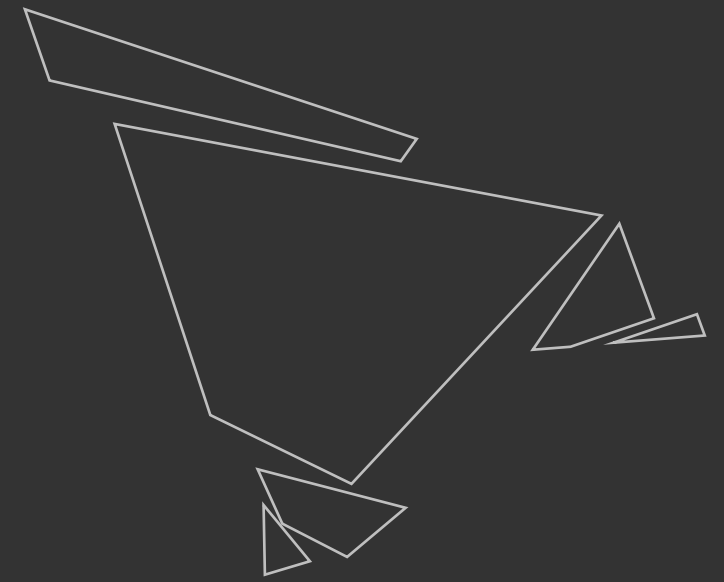
OCMACS

Dispositif reconduit en 2018 jusqu'à fin 2021

Épuisement des fonds FISAC depuis fin 2019

➔ Aide communautaire : 30% du montant





2 - L'OCCAL

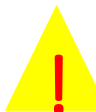
L'OCCAL

- Dispositif **RÉGIONAL** post-covid d'accompagnement dédié aux entreprises du tourisme, aux commerces de proximité et aux artisans lancé par la Région Occitanie, la Banque des Territoires, 12 Départements et 144 intercommunalités.
- L'objet est d'aider les entreprises à redémarrer leur activité et leur permettre de s'adapter rapidement aux exigences très fortes qui vont s'imposer pour la reprise d'activité notamment en termes de propreté et d'application des mesures sanitaires appropriées

L'OCCAL : LA RÉGION, LA BANQUE DES TERRITOIRES, 12 DÉPARTEMENTS ET 144 INTERCOMMUNALITÉS FONT PACK POUR SOUTENIR LE TOURISME, LE COMMERCE DE PROXIMITÉ ET L'ARTISANAT

Conférence de presse du 28 mai 2020



 **Compétence Région !!!**



L'OCCAL

Juridiquement : un mécanisme de cofinancement par les Départements et les EPCI d'aides aux acteurs de ces secteurs (entreprises, collectivités, associations...), coordonné par la Région. La participation des Départements et des EPCI est mobilisée uniquement sur les bénéficiaires de leur territoire et traçable.

L'OCCAL : LA RÉGION, LA BANQUE DES TERRITOIRES, 12 DÉPARTEMENTS ET 144 INTERCOMMUNALITÉS FONT PACK POUR SOUTENIR LE TOURISME, LE COMMERCE DE PROXIMITÉ ET L'ARTISANAT

Conférence de presse du 28 mai 2020



COVID-19 - AIDES AUX ENTREPRISES
DOSSIER DE PRESSE

L'OCCAL

153

EPCI participantes

3 m€

montant d'aides
attribuées

797

dossiers déposés
au 13/10/20

40 k€

montant budget
communautaire

556

dossiers examinés en
comités

2

entreprises
aidées en


Conflent Canigó
Communauté de communes

 Développement économique



L'OCCAL : LA RÉGION, LA BANQUE DES
TERRITOIRES, 12 DÉPARTEMENTS ET 144
INTERCOMMUNALITÉS FONT PACK POUR
SOUTENIR LE TOURISME, LE COMMERCE DE
PROXIMITÉ ET L'ARTISANAT

Conférence de presse du 28 mai 2020



Proposition d'adaptation
du dispositif à « une crise
qui dure » : délibération
de l'AP de la Région le 19
novembre

L'OCCAL

1 - Elargir les publics bénéficiaires

- Rendre **tous les artisans éligibles**, au-delà de ceux « recevant du public »
- Rendre **tous les commerçants éligibles**, quelle que soit leur activité (commerçants des marchés, concessionnaires automobiles...)
- Ouvrir largement au secteur de la **culture, de l'évènementiel, des lieux de visite patrimoniaux des activités de loisirs et du sport**
- Confirmer que sont éligibles les activités de **guides-conférenciers professionnels** et les activités de **transport de personnes à des fins touristiques**
- Préciser que les activités sous statut de **profession libérale** et les **associations** sont éligibles dans les secteurs éligibles à L'Occal

NB : Préciser l'exclusion des activités financières (banques...) et des assurances ainsi que du fret



2- aide à la trésorerie (avances remboursables)

- Plafond unique à **25 k€** (au lieu de plafonds en fonction nb ETP)
- Plusieurs demandes possibles dans la limite du plafond unique
- Prolonger le différé de remboursement jusqu'à 24 ou 36 mois (à négocier avec la Banque des Territoires)
- Sur décision du Comité départemental d'engagement, possibilité de déplaçonner le montant d'aide pour les secteurs les plus en difficulté (*thermalisme, secteur culturel, événementiel, tourisme social et solidaire, secteur lourdaïs, porteurs de projets ayant subi des catastrophes naturelles...*)



3- subvention aux investissements sanitaires et de relance

- Eligibilité de l'ensemble des investissements matériels et immatériels sanitaires et de relance (y compris matériel d'occasion)
- Plafond unique à 23 k€ (au lieu de plafonds en fonction du secteur)
- Plusieurs demandes possibles dans la limite du plafond unique
- Sur décision du Comité départemental d'engagement, possibilité de déplafonner le montant d'aide pour les secteurs les plus en difficulté



4 - Prolonger la durée du dispositif

- Tacite reconduction tous les 3 mois (à compter du 1^{er} novembre)



- **Avis de la commission :**

Modification du dispositif



L'OCCAL

VOLET 1 : avance remboursable de trésorerie

- pour les entreprises dont les capacités financières sont momentanément altérées et ne leur permettent pas de supporter les nouvelles charges en période de sortie de crise
- 50% d'aide plafonnée à :
 - 10 k€ pour les petites entreprises (moins de 3 ETP) => 25 k€
 - 25 k€ pour les autres

VOLET 2 : subvention

- pour financer les investissements liés à la réassurance sanitaire des entreprises
- 70% d'aide plafonnée à :
 - 2 k€ pour les commerces et artisans de proximité
 - 20 k€ pour les structures touristiques.

L'OCCAL : LA RÉGION, LA BANQUE DES TERRITOIRES, 12 DÉPARTEMENTS ET 144 INTERCOMMUNALITÉS FONT PACK POUR SOUTENIR LE TOURISME, LE COMMERCE DE PROXIMITÉ ET L'ARTISANAT

Conférence de presse du 28 mai 2020



COVID-19 - AIDES AUX ENTREPRISES
DOSSIER DE PRESSE

L'OCCAL



- dépôt des demandes exclusivement sur le portail <https://hubentreprendre.laregion.fr/>
- instruction des demandes par les services de la Région
- présentation en Comité départemental d'engagement L'Occal des dossiers pour validation
 - Participation de la communauté de communes
- notification au bénéficiaire établie par la Région.

L'OCCAL : LA RÉGION, LA BANQUE DES TERRITOIRES, 12 DÉPARTEMENTS ET 144 INTERCOMMUNALITÉS FONT PACK POUR SOUTENIR LE TOURISME, LE COMMERCE DE PROXIMITÉ ET L'ARTISANAT

Conférence de presse du 28 mai 2020



NEW

L'OCCAL

Option FSN volet 2

L'État et la Région Occitanie ont créé un fonds de solidarité en 2 volets pour aider les plus petites entreprises touchées par la crise.

Seules les entreprises bénéficiaires du fonds solidarité volet 1 État peuvent prétendre au volet 2 Région.

L'OCCAL : LA RÉGION, LA BANQUE DE TERRITOIRES, 12 DÉPARTEMENTS ET 14 INTERCOMMUNALITÉS FONT PACK POUR SOUTENIR LE TOURISME, LE COMMERCE DE PROXIMITÉ ET L'ARTISANAT

Conférence de presse du 28 mai 2020



BANQUE de
TERRITOIRE
GROUPE GARIS DES DÉP

CA \ Solde trésorerie	De 0 à - 2 000 €	De - 2 000 € à - 3 500 €	De - 3 500 € à - 5 000 €	< - 5 000 €
< 200 000€	2 000 €	2000 €	2 000 €	2 000 €
200 K€ ≤ CA < 600 K€	2 000 €	Solde de trésorerie	3 500 €	3 500 €
CA ≥ 600 K€	2 000 €	Solde de trésorerie	Solde de trésorerie	5 000 €

NEW

L'OCCAL

Option FSN volet 2



- **abondement FSN 2** par les EPCI dans le cadre de **l'enveloppe L'Occal** - *choix par EPCI du montant du forfait 500 / 1 000 / 1 500 / 2 000 / 2 500 ou 3 000 €*
- Au printemps 2020, la communauté de communes avait fait le choix de NE PAS ABONDER ce fonds car il n'y avait aucune lisibilité sur le montant que cela pouvait représenter pour l'EPCI.
- Le détail des aides versées aux entreprises du Conflent-Canigó ne peut pas être communiqué sans convention de participation au dispositif.

• **Avis de la commission :**

Abondement FSN 2 ?



L'OCCAL : LA RÉGION, LA BANQUE DES TERRITOIRES, 12 DÉPARTEMENTS ET 144 INTERCOMMUNALITÉS FONT PACK POUR SOUTENIR LE TOURISME, LE COMMERCE DE PROXIMITÉ ET L'ARTISANAT

Conférence de presse du 28 mai 2020





3-Foncier et immobilier d'entreprises

2 dispositifs :
- Foncier
- Immobilier

Aides à l'immobilier et au foncier d'entreprises

Dispositif d'aide **directe** (= subventions) pour l'immobilier d'entreprise.

 **Compétence bloc communal**



accompagner l'implantation d'entreprises sur les zones d'activité économique et la réhabilitation de locaux vacants.

Dispositif existant depuis 2018 -> 2020



2 règlements
(Com com + Région)

Aides à l'immobilier et au foncier d'entreprises

1

Aide au
foncier

Uniquement ZAC de Gibraltar.
Rabais sur le prix de vente.
Sous conditions.



2

Aide à
l'immobilier

Sur toutes les communes.
Subvention directe.
Permettant de mobiliser l'aide régionale.



Foncier d'entreprises

Les entreprises éligibles



► le bénéficiaire final doit être une entreprise réalisant une activité économique sur le territoire ou souhaitant la réaliser et se portant acquéreuse d'un terrain sur la ZAC de Gibraltar.

► proposant un projet d'implantation sur le territoire impactant significativement l'emploi, des investissements stratégiques permettant de conforter l'implantation de l'entreprise ou du groupe.

► à jour de ses cotisations fiscales et sociales

► SCI éligibles sous condition :

► détenues par le gérant de l'entreprise bénéficiaire final

Foncier d'entreprises

Exclusions expresses



- ▶ activités non autorisées sur la ZAC de Gibraltar
- ▶ banques, agences immobilières et de courtage, sociétés d'assurance
- ▶ GMS >300 m²
- ▶ commerce alimentaire de détail lorsqu'il n'est pas lié à une activité de production exercée sur place
- ▶ containers, algeco, constructions mobiles
- ▶ professions libérales
- ▶ sociétés de location immobilière
- ▶ transfert de locaux intra communautaire
- ▶ entreprises en difficulté



Foncier d'entreprises

Les dépenses éligibles

► prix de vente de certains terrains dans le cadre de la primo-acquisition sur la ZAC de Gibraltar à l'exclusion de tout autre frais (géomètre, notaire...)



favoriser

Système de points

Points	Critères impératifs	Justificatifs
2	Créer, reprendre ou développer une activité économique et s'engager à la maintenir sur une durée d'au moins 3 ans	Extrait Kbis, plan de reprise, convention, bail entre la société immobilière et la société d'exploitation
2	Créer au moins 1 emploi ⁴	DPAE, contrat de travail
3	Justifier d'un accompagnement préalable au projet (chambre consulaire, BGE, expert comptable, PSE...), y compris en terme d'économies d'énergie (architecte, bureau d'étude...).	Dossiers.
Points	Critère supplémentaires	Note
2	OU... Créer 3 emplois	DPAE, contrats de travail
4		
1	Créer une activité non représentée sur le territoire	Justificatifs à fournir par le porteur de projet.
1	Créer une activité innovante	
2	Créer ou reprendre une activité stratégique pour le territoire	
3	Mettre en œuvre les principes du développement durable aux différents stades du projet	Note détaillant les modalités de mise en œuvre des principes du développement durable (chantier vert, énergies renouvelables, isolation thermique, RT 2012 a minima...) et les justificatifs le cas échéant.
2	Assurer le rayonnement national ou international du territoire Conflent Canigó	Note détaillant comment l'entreprise compte mettre en œuvre cette démarche : moyens de communication, force commerciale, prospection, démarches visant à se développer à l'export, VIE...
20	TOTAL	

Foncier d'entreprises

Taux et montant de l'aide

Nombre de points	Micro ou petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise
Critères impératifs non cumulativement remplis	0%	0%	0%
8 - 11 pts	20 %	0%	0 %
12 - 14 pts	25 %	10%	0 %
≥ 14 pts	30 %	20 %	10 %

Les points déterminent le pourcentage max de subvention octroyé

30 %
taux maximum de l'aide

2 Immobilier d'entreprises

Les entreprises éligibles



► le bénéficiaire final doit être une entreprise réalisant une activité économique sur le territoire ou souhaitant la réaliser.

► proposant un projet d'implantation sur le territoire impactant significativement l'emploi, des investissements stratégiques permettant de conforter l'implantation de l'entreprise ou du groupe.

► à jour de ses cotisations fiscales et sociales

► implantée en Conflent-Canigó

► ESS éligibles si agrément d'insertion ou >50% de recettes issues de vente de biens ou services

► SCI éligibles sous condition :

► détenues par le gérant de l'entreprise bénéficiaire final

2 Immobilier d'entreprises

Exclusions expresses



- ▶ services financiers
- ▶ professions libérales
- ▶ commerce (hors <3.000 hab.)
- ▶ négoce (hors BtoB et négoce de produits agricoles)
- ▶ exploitations agricoles
- ▶ transfert de locaux intra communautaire
- ▶ entreprises en difficulté

2 Immobilier d'entreprises

Les dépenses éligibles



► construction, extension, réhabilitation ou modernisation de bâtiments vacants



► terrain (dans la limite de 10% des dépenses)



► honoraires liés au projet

2 Immobilier d'entreprises

Taux et montant de l'aide

40 k€

montant minimal de
dépenses éligibles

9 %
taux minimum de l'aide
communautaire

+ 21 %
taux maximum de l'aide
régionale



45 k€

montant au budget
annuel de l'EPCI

30 %
taux maximum de l'aide

2 Immobilier d'entreprises

Reconduction



- **Avis de la commission :**

Reconduction du dispositif ?



Des questions ?

Merci de votre attention



Bruno FERRARIS 

+33 6 02 12 10 33 

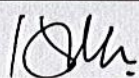
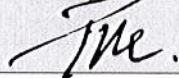
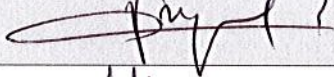
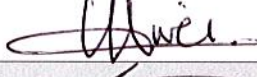
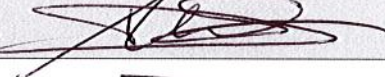
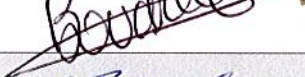
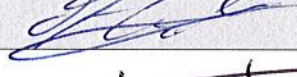
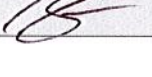
economie@conflentcanigo.fr 

www.investinconflent.com 

@Bruno Ferraris Conflent Canigó 



Commission développement économique 29 octobre 2020 en Mairie de Prades

Prénom nom	Mairie	Signature
Sandeurre Hélène	Castel	
Robert MORLANS	EUS	
Patrick MASSELOT	Cortalet	
Frédéric PEZZINI	Taminye	
Estival Anne	Nant	
Aude VIVÈS	Prades	
Daniel MARAUBY	Molig. les baies	
Stéphane SALIES	CLARA VILLERACH	
Patrice Leaoq.	VILLEFRANCHE	
Bouchez Florence	Les Mars	
SABARDELL ALAN	Céprera	
CHATELUS ERIK	ESTOHER	
DRAGUÉ René	Vingó	
Elsabek MEVOT	Prades	
Bruno Ferraris	CCCC	
Excusés : Jean-Louis Jallat, Roger Paillès, Jean-Louis Salies, Michel Lafont, Henri Payri, Eric Rodriguez, Ludovic Monet, Stéphane Pendaries		

Animation : M. Bruno FERRARIS, chargé de mission développement économique.
Invitation par courriel en date du 19 octobre 2020

PA 131

Bruno Ferraris

De: Bruno Ferraris
Envoyé: lundi 19 octobre 2020 19:09
Objet: Commission développement économique

À l'attention de Mmes et MM. les membres de la commission développement économique.
Information aux Maires.

Madame, Monsieur.

Nous avons le plaisir de vous inviter à la prochaine commission du développement économique de la Communauté de communes, qui aura lieu le **jeudi 29 octobre à 18h30 au château Pams** (Mairie de Prades).

Ordre du jour :

Présentation des aides directes aux entreprises : OCMACS, L'OCCAL, immobilier d'entreprise.

Afin d'organiser au mieux la séance, merci de bien vouloir vous inscrire préalablement, via le lien suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScmlnuJqwDn22Pazl5Vpa57j4PUi7paV0CDlycbfFZuf9GH0Q/viewform>

PS : Cette commission ne sera pas retransmise en vidéoconférence.

P/o



Bruno FERRARIS
Responsable du Développement économique
et du Village d'entreprises INICI
☎ 04 68 96 70 87 - 06 02 12 10 33

www.conflentcanigo.fr

INICI Village d'entreprises
1, allée Anna Roca-Rostain – ZAC de Gibraltar
66 500 PRADES

Mail : economie@conflentcanigo.fr

Sites Internet : investinconflent.fr
www.inici.fr

Visite virtuelle : <http://lenscom.fr/INICI.html>

Facebook : Bruno Ferraris Conflent Canigó
@IniciPrades

Linked In : Bruno Ferraris